



Mesdames, Messieurs

Nous avons l'honneur d'inviter votre Conseil à statuer sur les points figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'**ECETIA INTERCOMMUNALE SC** qui se tiendra

 Quand ? **Le mardi 16 décembre 2025 à 18h00**

 Où ? **à la Ferme-Château du Sart, rue Al Bâche 34 à 4540 Ampsin (Amay)**

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. ADMINISTRATEURS – Nomination d'administrateurs ;
2. Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du Comité de rémunération ;
3. Plan stratégique 2026-2028 & Budget – Approbation ;
4. Contrôle de l'obligation visée à l'article L1532-1bis du CDLD ;
5. Lecture et approbation du PV en séance.

Nous vous remercions de bien vouloir communiquer la présente aux délégués de votre Conseil.

Les annexes des points inscrits à l'ordre du jour sont disponibles en suivant le lien www.ecetia.be
Login : AssGenINT ; mot de passe : EINTAG16122025*

⚠ Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir, dans les meilleurs délais et **avant le 15 décembre 2025 au plus tard**, la délibération que prendra votre Conseil relativement à cet ordre du jour et rappelons que :

- Le vote du Conseil doit porter sur chaque point de l'ordre du jour et non sur l'ordre du jour lui-même ;
- En vertu de l'article 44 des statuts d'ECETIA Intercommunale SC :
 - L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer que si **la majorité** du capital souscrit **est représentée** ;
 - Un associé est considéré comme représenté à concurrence de la totalité de ses parts quand un de ses représentants au moins est présent à L'Assemblée générale.

La délibération de votre Conseil, ne pourra donc être prise en considération que dans la mesure où au moins un de vos délégués est **présent physiquement** à l'assemblée générale.

Dès lors, nous insistons sur l'importance de vous assurer de la présence d'au moins l'un d'entre eux.

Conformément à l'article L1523-13 § 1, alinéa 4 du CDLD, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces ou CPAS associés.

Enfin, nous tenons à vous préciser les INFORMATIONS PRATIQUES suivantes :

- 1) **Un cocktail dinatoire (Soirée conviviale et restauration)** est organisé après l'assemblée générale, nous vous remercions donc de bien vouloir confirmer le nombre de vos délégués participants **avant le 5 décembre prochain au plus tard** à l'adresse mail suivante : info@ecetia.be ;
- 2) **Un parking** est à votre disposition à proximité du lieu de la réunion. Nous vous remercions de bien vouloir l'utiliser, le stationnement en dehors de cet espace étant interdit.

Pour toutes questions relatives à cette réunion d'assemblée générale, nous vous prions de contacter Madame Audrey BERGENHUIZEN (a.bergenhuizen@ecetia.be ou 04/229.79.83) ou Madame Caroline DESCHAMPS (c.deschamps@ecetia.be ou 04/229.79.82).

Au plaisir de vous y rencontrer, nous vous prions de croire en l'assurance de nos salutations distinguées.

Bertrand DEMONCEAU
Directeur Général

